



**Les salariés et leurs familles n'ont pas rêvé la baisse de leur pouvoir d'achat !**

Confrontés au refus gouvernemental et patronal d'une revalorisation des salaires, à des hausses de prix et aux réformes anti-sociales, ils connaissent une aggravation de leurs conditions de vie. Parmi eux, les agents de la fonction publique ont perdu en pouvoir d'achat l'équivalent de 2/3 à un mois de traitement depuis janvier 2000. Ils sont pleinement concernés par cette régression et en mesurent aujourd'hui l'amplitude et l'injustice.

**SALAIRES :  
REAGISSONS !!!**

## **Injustice, c'est bien le mot !**

Cette situation n'est nullement le fruit de la fatalité.

Elle est le résultat du choix gouvernemental de répondre toujours plus, toujours mieux aux injonctions du MEDEF et aux attentes des plus fortunés. Leur appétit financier est sans limite et leurs objectifs clairement affirmés : soumettre à la loi du profit l'ensemble des activités humaines et s'exonérer de toutes responsabilités vis à vis de la société.

Privatisations, attaques répétées contre l'emploi et les services publics, réformes de structures, cadeaux fiscaux et baisse des «charges» pour le patronat, mise en pièces des outils de solidarité avec les lois sur les retraites et la sécurité sociale, etc... : la plupart des mesures prises traduisent concrètement cette démarche du gouvernement qui s'exerce au détriment du plus grand nombre..

**C'est dans cette même logique que se situe le blocage des salaires. Il s'agit là d'un choix politique trouvant son corollaire dans le volume croissant des exonérations patronales qui prive le budget de l'Etat des ressources nécessaires à la satisfaction de besoins sociaux. Il s'agit là, d'un choix d'injustice sociale qu'il convient «d'apprécier» au regard de la hausse vertigineuse des profits financiers dans la période.**

Contesté sur ses orientations et empruntant les pratiques du MEDEF, le gouvernement pense avoir trouvé la parade suprême à toute velléité d'expression solidaire des exigences de revalorisation salariale chez les personnels de la fonction publique. **C'est l'introduction de la rémunération au mérite qui, outre un coût réduit, offre l'opportunité de mettre les salariés en concurrence.**

**La réforme évaluation- notation, la prime de 400 Euros aux 15 % des agents du MINEFI les plus «méritants», l'extension de la promotion au mérite font partie du dispositif.**

Dangereux piège s'il en est, qu'il est vital de déjouer.

**Rien de mieux pour cela que d'agir ensemble pour une revalorisation générale des salaires !**

La CGT entend en débattre avec vous pour créer les conditions de la plus large mobilisation.

**L'action est urgente, légitime, nécessaire !**

## **URGENCE ! IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES !**

**La désindexation des salaires sur les prix : le problème n° 1 !**

La valeur du point d'indice est la référence du traitement des fonctionnaires. Depuis 1982, son montant n'est plus indexé sur l'indice des prix à la consommation. Afin de réduire l'évolution de la masse salariale, les gouvernements successifs ont préféré prendre en compte son évolution globale, incluant de ce fait dans le calcul les passages d'échelons, les quelques points d'indice distribués ci et là, les transformations d'emplois, les réajustements du minimum fonction publique sur le SMIC.

Sur la période la plus récente entre 2000 et 2004, le décalage s'est encore accéléré comme en témoigne le tableau ci-après.

Années	Indice des prix INSEE	Augmentation du point d'indice	Variation de pouvoir d'achat du point
2000	1,6%	0,5%	-1,1%
2001	1,7%	1,2%	- 0,5%
2002	1,9%	1,3%	-0,6%
2003	2,3%	0%	-2,3%
2004	1,8% (prévision)	0,5%	-1,3%

L'effet cumulé de ce décalage conduit à une perte de pouvoir d'achat du point d'indice de près de 6% entre 2000 et 2004 ! De plus les quelques revalorisations du point se situent souvent en fin d'année (novembre 2001 et décembre 2002) ce qui évidemment atténue considérablement la portée de la mesure pour l'année considérée.

L'impact est considérable lorsque la comparaison s'effectue avec la valeur du SMIC.

Il a fallu un décret de juillet 2004 pour amener le salaire minimum de la fonction publique au niveau du SMIC correspondant aux 35 heures. Cela veut dire que la situation des premiers échelons de la catégorie C est catastrophique.

Ce phénomène touche toutes les catégories : le traitement indiciaire brut du 1er échelon de la catégorie B représentait 1,33 fois le SMIC en 1983, il ne représente aujourd'hui que 1,105 fois le SMIC. Pour la catégorie A sur la même période le traitement du 1er échelon est passé de 1,754 à 1,326 SMIC !

La revalorisation de la valeur du point d'indice est la seule revendication permettant d'éviter la «smicardisation» des traitements indiciaires de la Fonction publique.

### **Pouvoir d'achat : la dure réalité :**

La revue «60 millions de consommateurs» de l'Institut National de la Consommation, vient de publier une étude sur l'augmentation des prix et leur incidence sur le pouvoir d'achat des ménages.

«L'indice d'impact sur le pouvoir d'achat» permet d'établir la part imputable, sur les budgets, à l'augmentation des prix.

On peut lire dans cette étude que les loyers (logements anciens), qui ont augmenté de 36,6% entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2001 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2004, ont provoqué une baisse de pouvoir d'achat de 0,47%. Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, les ménages à faible revenu (jeunes fonctionnaires) voient plus de la moitié de leur revenu partir dans le loyer, contre moins du tiers en 1988. De plus, une étude inquiétante de l'INSEE précise que 71% des SDF sont sans emploi et que parmi les 29% qui ont un emploi, 8% sont salariés dans une administration publique !

Quelques exemples d'incidence sur un budget moyen sur la période 2001- 2004 :	Hausse des prix	Impact sur le pouvoir d'achat
Assurances habitation	+ 12,9%	- 0,16%
Pain	+ 10,1%	- 0,18%
Entretien et réparation des véhicules	+ 18,5%	- 0,34%
Fruits frais	+ 13,2%	- 0,18%
Produits d'hygiène corporelle	+ 14,5%	- 0,30%
Transport en commun	Suivant réseau	- 0,18%

La culture (+ 11,2 %, incidence - 0,22%), le restaurant ou le «petit noir» en terrasse (+ 13,2 %, incidence - 0,53%), vont devenir des événements exceptionnels.

La CGT continue de souligner que l'indice INSEE, en raison de ses bases et techniques (panel, pondération, lissage...), ne reflète pas l'augmentation du coût de la vie.

La création d'un indice, discuté et accepté par les différents acteurs de la vie sociale (associations de consommateurs, pouvoirs publics, syndicats...), véritable instrument servant de référence pour le calcul du pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des pensions est plus que jamais d'actualité.

*Elections CAP 2004 : La CGT devient premier syndicat du MINEFI !  
Résister et conquérir des droits nouveaux : votre confiance ne suffit pas : Syndiquez vous !*

## **Les mauvaises réponses gouvernementales :**

Les gouvernements successifs se sont toujours refusés à augmenter les salaires des fonctionnaires, prétextant que leur pouvoir d'achat s'élevait au fil des années. Les méthodes retenues pour cet argument sont fallacieuses et injustes.

### **1° La prise en compte des avancements d'échelon :**

La CGT a toujours considéré que **l'avancement d'échelon dans la fonction publique est un élément de la reconnaissance des qualifications du à l'expérience acquise**, elle pourrait se comparer à la fois aux changements de qualifications et aux primes d'ancienneté dans les conventions collectives du secteur privé. En effet, considérer les changements d'échelon comme des hausses salariales revient à dire qu'un agent qui dispose d'un pouvoir d'achat de 1200 euros quand il débute dans l'administration a le même pouvoir d'achat à la veille de son départ à la retraite. De plus aujourd'hui, quand les échelons durent 3 ou 4 ans, le gain indiciaire ne compense même plus la désindexation des salaires sur les prix. **Et que dire des agents, de plus en plus nombreux, qui ont atteint le dernier échelon de leur grade !**

### **2° La prise en compte de l'ensemble des mesures de la Fonction publique**

Pour calculer les augmentations salariales, sont prises en compte toutes les mesures de requalification de la Fonction publique. Ainsi, si l'une des administrations obtient une requalification, le coût de cette requalification est comptabilisé dans la masse de traitement des fonctionnaires. A la DGCP, les transformations d'emplois de C en B ou de B en A en sont une illustration. En fait toutes les mesures particulières décidées sont quasiment autofinancées par les fonctionnaires eux-mêmes. A titre d'exemple l'accord Durafour, qui apparaissait pour certains comme un réel plan de requalification car concernant toute la Fonction publique a coûté moins cher que l'indexation des salaires sur les prix !

### **3° La cerise sur le gâteau : la rémunération au mérite :**

Traduite au MINEFI par la décision d'octroyer une prime annuelle de 400 euros à seulement 15% des agents, elle a un coût de 10 millions d'euros, qui seront évidemment pris en compte dans l'évolution de la masse salariale globale. Donc de fait, les 85% d'agents qui seront exclus du dispositif en financeront néanmoins une partie !

## **Prélèvements en Hausse :**

Dans sa tentative de légitimer ses réformes anti-sociales des retraites et de la sécurité sociale, le gouvernement Raffarin s'attache constamment à faire l'impasse sur la question des salaires.

Comme le MEDEF, il en fait une question tabou au nom du dogme de la baisse du coût du travail alors que c'est bien l'austérité salariale qui pèse négativement sur le financement de la protection sociale.

Or les salaires et pensions vont se trouver une nouvelle fois rognés par les réformes gouvernementales.

✓ La réforme du régime des retraites conduit à une baisse du montant des pensions. A terme, l'obligation pour les fonctionnaires de cotiser pour une retraite complémentaire grèvera fortement leur pouvoir d'achat (la cotisation s'élèvera à 5% d'une base constituée par le régime indemnitaire dans la limite de 20% du salaire).

✓ La réforme sur l'assurance maladie va rapidement avoir des conséquences similaires avec :

1/ La hausse de la CSG pour les retraités ; 2/ L'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS pour les actifs (calculés sur 97% du salaire au lieu de 95%) ; 3/ Le déremboursement de médicaments ; 4/ Le forfait d'un Euro par consultation, ;5/ La hausse du forfait hospitalier.

## **Le Social Sacrifié ! :**

Logement social, colonies de vacances, restauration, tourisme social... tous les budgets de l'action sociale subissent depuis quelques années de véritables coupes sombres qui affectent en priorité ceux qui disposent des revenus les plus faibles.

Cela est devenu tellement habituel que l'administration décide des restrictions budgétaires sans même en faire part aux organisations syndicales.

Après la suppression des séjours linguistiques, l'augmentation des tarifs des colonies de vacances et du tourisme social, la subvention interministérielle accordée pour les séjours d'enfants en centre familiaux de vacances ne sera plus versée à partir de 2004.

Pour les colonies de vacances, les augmentations de tarifs se succèdent d'années en années à un rythme de 2 à 4% ; résultat entre 2002 et 2003 10% d'enfants en moins sont partis en colonies de vacances au MINEFI.

Dans le même ordre d'idée, l'EPAF envisage une hausse tarifaire des locations meublées du tourisme social de 2,5% à 4,5%.

Avec 4,88 euros, la valeur du ticket restaurant quant à elle, est inchangée depuis 1995 alors que le prix de la restauration a augmenté de plus de 13% sur la période ; ce n'est plus un ticket pour déjeuner, mais juste pour prendre un petit déjeuner.

En ce qui concerne le logement social, le tableau est encore plus noir ; alors que le nombre de salariés au SMIC a plus que doublé en 10 ans, que le nombre d'allocataires au RMI est passé de 400 000 à 1,2 million, les prix du logement flambent et des centaines de milliers de ménages sont menacés de se retrouver à la rue. Le nombre de logements sociaux construits, sous l'effet des coupes budgétaires successives, n'a jamais été aussi bas et ce n'est pas l'effet d'annonce du plan Borloo qui est susceptible de résoudre ce problème, car les 100 000 logements annuels annoncés sont nettement inférieurs au rythme requis pour combler les retards accumulés et répondre à l'urgence de la situation sociale.

### **DE L'ARGENT, IL Y EN A ! AUX FINANCES ON SAIT ÇA !**

Le blocage des rémunérations de la Fonction publique ne relève pas d'une fatalité économique mais bien d'une volonté politique.

Si les dépenses induites par la Fonction publiques sont présentées en augmentation régulière il faut objectivement constater que cela est relatif. En effet, si elles passent de 44% du budget de l'Etat en 2002 à 45% en 2003, la part dans les richesses produites (PIB) est en constante diminution passant de 8,26% en 1999 à moins de 8% aujourd'hui, ce qui veut dire que la part des richesses créées dans ce pays, consacré à la Fonction publique d'Etat, est en baisse constante. Il est donc faux de dire que la Fonction publique coûte de plus en plus cher !

Les choix gouvernementaux amputent les possibilités budgétaires. Les dernières mesures annoncées vont dans le sens d'une diminution des recettes de l'état (réduction de l'impôt sur les sociétés, relèvement du seuil des réductions d'impôt pour les emplois à domicile, réforme de la fiscalité patrimoniale...). Ces mesures, loin de relancer l'emploi et la consommation sont à destination des plus fortunés et accentueront les inégalités. Ces milliards d'euros pourraient être consacrés aux augmentations de salaires et à la mise en œuvre d'une réelle politique pour l'emploi.

La croissance annoncée, tant pour 2004, que pour 2005 permettrait de relancer l'économie à condition qu'elle se stabilise par une consommation intérieure relancée. En effet, une croissance uniquement basée sur l'exportation est particulièrement fragile, il faut que le marché intérieur accompagne cette relance et cela passe par des augmentations salariales, tant dans le privé que dans le public.

La hausse des salaires a un double impact : l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages et le financement de la protection sociale. Chacun sait que le déficit serait considérablement réduit si les salaires étaient augmentés car cela entraîne à la fois des rentrées issues des cotisations patronales et salariales.

**La CGT exige que des négociations salariales s'ouvrent dans les plus brefs délais :**

**DANS L'IMMEDIAT : une augmentation de 5% du point d'indice; des mesures significatives pour les salaires les plus bas.**

**LES NEGOCIATIONS DOIVENT PORTER SUR** : la remise à niveau de la valeur du point en tenant compte du niveau réel de l'inflation ; des dispositions permettant d'amener le minimum de la Fonction publique à 1400 euros ; □ le réaménagement des grilles indiciaires pour reconnaître les qualifications; la revalorisation des frais de déplacement (IFDD, indemnités kilométriques); la réhabilitation d'une politique sociale (logement, restauration...).

*Inscrivez vous à notre liste de diffusion de courriels ! à partir de notre site internet !*